

Extrait du livre des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 18 mars 2026 à 19 h 10, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

CR 047-03-2026

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2025 – DÉPÔT

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 410 abrogeant les règlements numéros 380 et 398 décrétant les règles encadrant la gestion contractuelle à la MRC de Portneuf* a été adopté le 15 février 2023 (ci-après : le « *Règlement numéro 410* »);

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 410* est publié sur le site Internet de la MRC de Portneuf et a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf doit déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle, et ce, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que de l'article 27 du *Règlement numéro 410*;

CONSIDÉRANT que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC de Portneuf en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2025 a été transmis aux membres du conseil en préparation à la présente séance, et que ces derniers s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2025 et en accepte le dépôt;

QU'une copie du rapport annuel sur la gestion contractuelle soit rendue publique et accessible via le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Ce 19 mars 2026



Josée Frenette
Greffière-trésorière